

Snes Créteil info

Snes Créteil - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

Bienvenue à Créteil !

Comme à tous les collègues affectés dans l'académie au mouvement inter nous vous faisons parvenir un livret d'accueil sous forme de CD-ROM.

Outre un portrait géographique des 3 départements de l'académie, des éléments utiles à l'entrée dans le métier, il contient un grand nombre d'informations nécessaires à la formulation de vos vœux à l'exception du calendrier rectoral des opérations, qui nous a été communiqué après la réalisation du CD-ROM.

Vous trouverez donc les mises à jour imposées par l'actualité sur le site du SNES académique

Il se doit aussi d'être accompagné d'un mot sur les conséquences que vont avoir les mesures gouvernementales contre lesquelles la profession continue de se battre.

Pour la rentrée prochaine, la poursuite des suppressions de postes, renforcée par celle des heures de chaire en lycées va avoir des répercussions sur les affectations en imposant toujours plus de flexibilité pour tous : dans les établissements les Dotations Horaires font apparaître des blocs horaires inférieurs aux maxima de services en lieu et place d'un poste complet entraînant ainsi des mutations forcées ou des compléments de services pour les collègues titulaires de ces postes.

Depuis 3 ans, le rectorat de Créteil a multiplié la mise au mouvement de poste « à cheval » sur 2 établissements ; si nous avons pu jusqu'à présent endiguer les velléités de l'administration, les modifications apportées au décret de 1950 font disparaître les contraintes d'implantations géographiques dans la même commune.

Ces postes qui étaient affichés sur le serveur avec seulement la mention « poste à complément de service » sans précision de quotité, apparaîtront désormais sans mention, les collègues pouvant découvrir après coup que leur service est partagé sur 2 établissements.

Pour les nouveaux collègues, selon les informations données par le Rectorat, il semblerait que cette année le nombre de néo-titulaires affectés sur Créteil soit légèrement inférieur aux années précédentes mais les plus faibles barèmes continueront d'être affectés sur Zones de Remplacement avec pour corollaire les nominations tardives, des conditions d'exercice parfois difficiles, éloignées du domicile...

Le nombre d'établissements classés APV reste très élevé (plus de la moitié des établissements de l'académie) et plus concentrés en Seine Saint Denis. Les bonifications liées à l'exercice dans ces établissements augmentent votre barème mais ne doivent pas vous faire perdre de vue que vous serez donc nombreux à concourir avec le même barème.

Le SNES ne baissera pas les bras et continuera de se battre contre toutes les mesures qui aggravent nos conditions de travail et la qualité des enseignements auxquels élèves et personnels ont droit, tant dans la recherche d'actions les plus larges et variées possibles, que dans toutes les instances où siègent les élus du département au ministère.

Rejoindre le SNES, c'est renforcer ce combat.

Les militants du SNES Créteil

Dans cette circulaire, le Cdrom d'accueil préparé par le SNES Créteil

AIDE A LA FORMULATION DES VOEUX

TOUS LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SONT SUR

www.creteil.snes.edu

CLIQUEZ SUR MUTATIONS INTRA 2007 AU BAS DE LA UNE

CALENDRIER PREVISIONNEL

Attention ! ERREUR sur les dates indiquées sur le CD pour l'ouverture du serveur

Le serveur rectoral ouvre le 27 mars à 12 heures ferme le 10 avril à 12h (et non le 16 comme indiqué)

Dépôt des dossiers médicaux

Date limite le 6 avril

Retour des confirmations de demandes

merc. 18 avril pour la zone A Merc. 25 avril pour la zone C
Merc 3 mai pour la zone B

Affichage Rectoral des barèmes

lundi 7 au jeudi 11 mai

Groupe de Travail priorités médicales

lundi 14 mai

Groupe de travail mouvement sur postes spécifiques

lundi 21 mai

Groupe de travail de vérification des barèmes

mercredi 23 au mercredi 30 mai

Des réunions sont organisées en province, en présence de militants du SNES Créteil (à Rennes, Grenoble, Nancy, Nantes, Poitiers, Bordeaux...). Dès le début des commissions en mai, consultez notre site très régulièrement notre site pour en connaître l'état d'avancement

www.creteil.snes.edu

Mis à jour continuellement !

SOMMAIRE

1/Edito 2/ cdrom 3/ Calendrier prévisionnel 4/ éléments du barème
SNES-Créteil - Prix : 1 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie
Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G.
Réquigny - CP 05095 0683 07-07

Barèmes intra 2007

Partie commune du barème

Ancienneté de poste	10 points par an + 25 points tous les 4 ans	Tous les voeux
Echelon	7 points par échelon (forfait 21 points du 1 ^{er} au 3 ^{ème}) HC : 49 points + 7 points par échelon CEEPS : 77 points + 7 points par échelon	Tous les voeux
Situations administratives		
TZR	20 points par an jusqu'au 31/08/04 + 20 points si 5 ans d'ancienneté au 31/08/04	Tous les voeux
	Bonif. Forfaitaire de 60 points si affecté depuis 2002/2003 ou 2003/2004	Tous les voeux
	20 points par an si affecté à partir du 01/09/2004 (max. : 60 points)	COM, GEO, DPT, ACA
APV	120 points pour 5 à 7 ans d'exercice 150 points pour 8 ans et plus Ancienneté calculée depuis la date du classement le plus ancien.	Vœux COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA
APV ex-PEP 4	450 points pour 4 ans et plus	Vœux COM, GEO, DPT et ACA
Sortie anticipée d'APV, pour les collègues en mesure de carte scolaire affectés au 01/09/06 dans un ETB non APV	25 points pour 1 an 50 points pour 2 ans 75 points pour 3 ans 100 points pour 4 ans 120 points pour 5 ans ou 6 ans 135 points pour 7 ans 150 points pour 8 ans et plus	Vœux COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA
TZR en APV	120 points pour 5 ans dans des APV différentes 150 points pour 8 ans dans des APV différentes	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA
Diversité du parcours professionnel	25 points pour cette année, certifié/agrégé affecté en LP à titre provisoire	Tous les voeux
Ex-PEP 1 (affectation à partir du 01/09/99 jusqu'au 31/08/2004)	50 points pour 3 ans 120 points pour 4 ans 200 points pour 5 ans et plus	Tous les voeux
Stagiaires en situation (bonification liée au reclassement)	50 points si reclassé au 1 ^{er} ou 2 ^{ème} échelon 80 points si reclassé au 3 ^{ème} échelon 100 points si reclassé au 4 ^{ème} échelon ou plus	Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA
Stagiaires ex-titulaires	1000 points	Vœux DPT de l'ancienne affectation et ACA
Réintégration	1000 points	Vœux DPT et ACA
Mesures de carte scolaire, sortants de réadaptation, réintégration de congé parental	1500 points	Vœux ancien ETB, ancienne COM, ancien DPT, ACA, formulés dans cet ordre.

Situations familiales

Date de prise en compte	01/09/2006	
Rapprochement conjoints	30,2 points + 50 points par enfant (maximum 3)	Vœux COM, GEO et ZRE
	150,2 points + 50 points par enfant (maximum 3)	Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA
	Séparation	
	50 points pour 1 an 75 points pour 2 ans 100 points pour 3 ans et plus	Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA
Mutation simultanée de conjoints entre deux titulaires ou deux stagiaires	30 points + 50 points par enfant (maximum 3)	Vœux COM, GEO et ZRE
	80 points + 50 points par enfant (maximum 3)	Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA
Autorité Parentale Unique et garde conjointe ou garde alternée	30 points + 50 points par enfant (maximum 3)	Vœux COM, GEO, ZRE, DPT, ACA, ZRD et ZRA

Situations et choix individuels

Stabilisation TZR	50 points	Vœu DPT de la ZR actuelle ou de l'AFA actuelle
	75 points	Vœu ETB de l'AFA actuelle
	100 points	Vœu ETB EP1 actuel
Agrégé formulant des voeux « lycées »	90 points	Vœux ETB, COM, DPT, ACA (lycées)
Stagiaires IUFM ou CO-Psy	50 points	Vœu 1
Dossier médical et personnels handicapés	1000 points	Vœux désignés en GT (COM ou plus larges)